

SERVICE COMMUN DU CONTENTIEUX

1^{re} Division

AFFAIRES GÉNÉRALES

N^o 6251^F

Réseau Sud-Est
Division 1^{re} Général
(Service 1^{re} Section)

OBJET DE LA CONSULTATION

SEQUESTRE. Loi du 19 Janvier 1942.
Entreprise juive.

Application de la circulaire n^o D. 61360/3 de M. le
Directeur G^{ral}, du 21 Mai 1942.

Aff^{re} : " Les Successeurs de G. MALHER, LION et
ses fils " à CHARLIEU (Loire)

Références : V. 6070^F (Der. général SEQUESTRE)

Observations :

D^o N^o 6251^F ; AFF. : SEQUESTRE - dn. du 19 Janvier 1942

MAULDE et RENOU (4-30) - 2,000 ex. in-4° double - Bain orange parch. 40 kg.

Aff^{re} MALHER-LION n^o 474

9 septembre 2

S.J.

6251^FV.R.: D^{er} 282/27

Monsieur le Chef du Service de l'Exploitation
de la Région du SUD-EST
(Division du Service Général
1ère Section)

2 p.
Le 21 août dernier vous m'avez transmis la note
N° 1415 C.C. 3 de votre 6ème Arrondissement à Saint-
Etienne, relative à la détention par la S.N.C.F., de som-
mes devant revenir à l'Entreprise "les Successeurs de
G. MALHER-LION et ses fils" à Charlieu (Loire) pour rem-
boursement d'expéditions.

La question se posait de savoir si cette entreprise
pourvue d'un administrateur provisoire, en exécution de
la loi du 27 juillet 1941, concernant les biens apparte-
nant aux Juifs, entrant dans la catégorie des personnes
visées par la lettre D. 61340/3 de M. le Directeur Général
en date du 21 mai 1942.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les pre-
scriptions de la dite circulaire ont pour but l'application
de la loi du 19 janvier 1942 (J.O. du 10 mars 1942) qui
impose aux créanciers, aux débiteurs ou détenteurs de
biens de personnes physiques ou morales qui ont fait l'ob-
jet de mise sous séquestre en conséquence d'une mesure
de sûreté générale, l'obligation de souscrire une déclara-
tion à l'Administration des Domaines.

Les listes de ces personnes sont insérées au Journal
Officiel; (deux listes ont déjà été publiées, J.O. des
23 mai 1942 et 10 juin 1942).

Les juifs ou les entreprises juives dont les noms
ne figurent pas sur les dites listes ne sont donc pas

visés par la lettre précitée de M. le Directeur Général.

Tel est le cas des Etablissements dont il s'agit.

Je vous retourne, en conséquence, le relevé concernant l'entreprise : "les successeurs de G. MALHER-LION et ses fils".

Il appartiendra à votre 6^{ème} Arrondissement de se mettre en rapport avec l'Administrateur provisoire désigné par le décret du 11 juillet 1942 (J.O. du 23 juillet 1942 p. 2531), pour la liquidation, conformément à la loi du 27 juillet 1941, des sommes dues par la S.N.C.F. aux Etablissements intéressés.

^{act}
LE CHEF DU CONTENTIEUX,

signé de Capus

S. N. C. F.

PARIS, le 21 août 1942

RÉGION DU SUD-EST

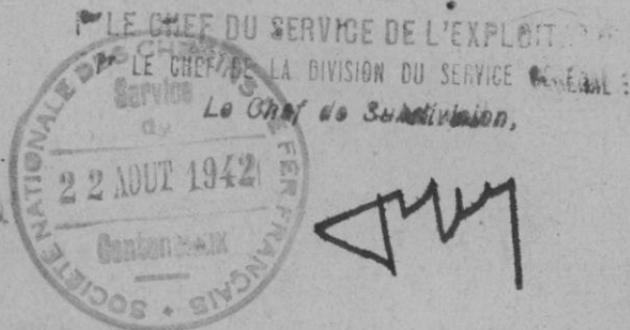
EXPLOITATION

Division du
Service Général
1^{ère} Section

N° Dr. 282/27
- 2 pièces -

Monsieur le Chef du CONTENTIEUX,
45 rue St-Lazare, PARIS.

J'ai l'honneur de vous communiquer, en vous priant de bien vouloir me mettre à même d'y répondre, une note N° 1415 CC.3 du 19/8 de notre 6^{ème} Arrondissement Ex., à St-Etienne, faisant suite à la lettre N° D.61340/3 du 21 mai dernier de M. le Directeur Général.



Société Nationale
des
Chemins de fer Français

21 Mai 1942

Le Directeur Général

D 61540/3

Une loi du 19 Janvier 1942, publiée au Journal Officiel des 9/10 Mars 1942, renferme un certain nombre de prescriptions, destinées à renforcer l'efficacité des mesures de séquestre ou de liquidation de patrimoine prises dans un but de sûreté générale.

J'appelle votre attention sur les déclarations imposées par cette loi, sous diverses sanctions pénales ou civiles :

1°) A tout détenteur à un titre quelconque⁽¹⁾, tout gérant, gardien ou surveillant de biens meubles ou immeubles soumis aux mesures de séquestre et de liquidation susvisées, ainsi qu'à toute personne qui a connaissance de la détention de ces biens ;

2°) A tout débiteur de sommes, valeurs ou objets de toute nature envers les personnes physiques ou morales, dont le patrimoine est mis sous séquestre ou en liquidation pour des motifs de sûreté générale⁽²⁾ ;

3°) A tout titulaire de créances chirographaires sur le patrimoine des dites personnes physiques ou morales.

Une première liste des personnes dont le patrimoine est soumis aux mesures de séquestre ou de liquidation précitées est reproduite à l'Annexe I de la présente lettre. D'autres listes paraîtront au Journal Officiel et seront communiquées aussitôt aux Services.

Le délai imparti pour fournir les déclarations expirant le 11 Juin pour les biens des personnes comprises dans la première liste, vous devrez recueillir immédiatement toutes indications de nature à

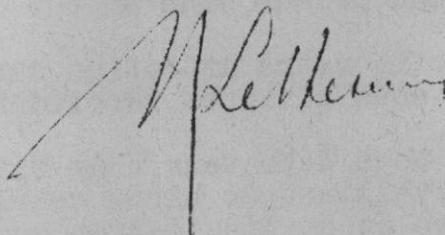
-
- (1) Sont "détenteurs" notamment les dépositaires, les personnes à qui il a été remis des objets en gage, des titres en nantissement, des fonds à titre de cautionnement, etc ...
- (2) Doivent notamment être déclarés, précise la loi, les actions, parts de fondateurs, obligations et, d'une façon générale, toutes participations et tous intérêts dans les sociétés, maisons de commerce, entreprises ou exploitations quelconques.

Messieurs les Directeurs de l'Exploitation des Régions,
Messieurs les Directeurs des Services Centraux,
Messieurs les Secrétaires Généraux des Compagnies.

permettre l'établissement des déclarations à souscrire, en ce qui regarde ces personnes, par la S.N.C.F., tant comme détentrice que comme créancière ou débitrice. Les indications obligatoires à donner figurent à l'Annexe II.

Les renseignements nécessaires seront transmis par vos soins directement au Service du Contentieux, 45, rue Saint-Lazare, qui les centralisera, rédigera toutes les déclarations et les fera parvenir par lettres recommandées avec avis de réception au Parquet de la Seine, Service des Séquestres, et à la Direction Départementale des Domaines, 9, rue de la Banque à PARIS.

Le Directeur Général,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "M. Lelieur". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping underline that extends to the left.

ANNEXE I

LISTE DES PERSONNES DECHUES DE LA
NATIONALITE FRANCAISE

(Loi du 23 Juillet 1940)

N° d'ordre	N O M S	A D R E S S E S	Décret de déchéance	
			Date	J.O.
			1940	1940
1	de ROTHSCHILD Maurice	41, rue P ^S S ^t Honoré, PARIS	6-9	7-9
2	de ROTHSCHILD Edouard	2, rue S ^t Florentin, PARIS	d°	d°
3	de ROTHSCHILD Henri	2, rue André Pascal, PARIS	d°	d°
4	de ROTHSCHILD Robert	23, Av. Marigny, PARIS	d°	d°
5	STERN Maurice	32, Av. Henri Martin, PARIS	d°	d°
6	JONAS Edouard	2, Bld Suchet, PARIS	d°	d°
7	de KERILLIS Henri	9, Villa Madrid, NEUILLY	d°	d°
8	TABOUIS Geneviève	24, Place Malesherbes, PARIS	d°	d°
9	BURE Emilo	13, rue Molitor, PARIS	d°	d°
10	GERAUD André (dit PERTINAX)	91, rue de l'Université, PARIS	d°	d°
11	BOIS Elie Joseph	61, quai d'Orsay, PARIS	d°	d°
12	COT Pierre	2, avenue de Ségur, PARIS	d°	d°
13	Mme BLOCH née GEISMAR	272, P ^S S ^t Honoré, PARIS	29.10	1.11
14	GEISMAR Suzanne	154, Bd Haussmann, PARIS	d°	d°
15	CICCOLINI Roméo	51, Bd Rochechouart, PARIS	d°	d°
16	EPSTEIN Jacques	54, rue de la Bienfaisance, PARIS	d°	d°
17	GRODSENSKY Isaac	52, rue Sedaine, PARIS	d°	d°
18	KORETSKY Vera (Véra KORENE)	27, rue Jasmin, PARIS	d°	d°
19	LAZAREFF Pierre	36, rue Montpensier, PARIS	d°	d°
20	du LAR Moïse	68, Av. des Champs-Élysées, PARIS	d°	d°
21	LEGER Alexis	10, Av. de Camoëns, PARIS	d°	d°
22	LEWY Claude	8, rue de Seine, PARIS	d°	d°
23	MAYER Tony	36, rue Charles Laffitte, NEUILLY	d°	d°
24	Mme MAYER Thérèse née RAYNAL	d°	d°	d°
25	MEYER André	26, Cours Albert 1er, PARIS	d°	d°
26	PUISEUX Henri, Frédéric, Marie	3, rue de Paris, JOINVILLE JOUY-en-JOSAS	d°	d°
27	REICHENBACH Henri	10, Av. des Tilleuls, PARIS	d°	d°
28	ROSENTHAL Léonard	85, rue de la Faisanderie, PARIS	d°	d°
29	P.L. WEILLER	24, rue Léon Lepage, BRUXELLES	d°	d°
30	BOLLACK Georges	39, Av. Hoche, PARIS	d°	d°
33	TORRES Henri	5, rue Gay-Lussac, PARIS	8.12	10.12
36	de LARMINAT Edgar	10, avenue d'Iéna, PARIS	d°	d°
37	ANTOINE Aristide	14 ^{bis} , rue Lyautoy, NANCY	d°	d°
38	LARIE Pierre, Olivier	110 Bd Raspail, PARIS	d°	d°
39	de GAULLE Charles	45 ^{bis} Bd Victor Hugo, NEUILLY	d°	d°
40	CAROUX Georges		d°	d°

N° d'ordre	N O M S	A D R E S S E S	Décret de déchéance	
			Date	J.O.
			1940	1940
41	LEGENTILHONNE Paul	24,rue S ^t Sulpice, PARIS	8.12	10.12
42	ZISSU Lazare dit VILLOUGBY	8,rue Perronet, NEUILLY	1941 27.1	1941 2.2
43	VOGEL Lucien	32,rue Washington, PARIS	d°	d°
44	SZETZLER Léopold dit Léo			
	POLDES	155,Bd Péreire, PARIS	d°	d°
45	de ROTHSCHILD Eugène	3,rue Michel Ange, PARIS	d°	d°
46	Mme GORFINKEL née KOMAROWKY	15,rue Marbeau, PARIS	d°	d°
47	MUSELIER Emile	FAYAT-le-CHATEAU (Puy-de- Dôme)	27.1	2.2
48	JUBELIN André		d°	d°
49	CAUVIN Paul	62,Bd de Strasbourg CASABLANCA	d°	d°
50	ARNOUX Jean		d°	d°
51	BRUNOT Richard		d°	d°
52	DUCORPS Louis		d°	d°
53	MEYER May Jacques	HANOI	d°	d°
64	OHL Louis		23.4	26.4
65	ANTIER Paul		30.4	4.5
66	BARBIER Robert		d°	d°
67	BERNSTEIN Henri	24,Cours Albert ler, PARIS	d°	d°
68	BERT Paul		d°	d°
69	BERTHET Jacques		d°	d°
70	CADIOT		d°	d°
71	CANNEBOTIN René		d°	d°
72	CASSIN René	53,Bd St Michel, PARIS	d°	d°
73	CHANDON Claude		d°	d°
74	CURIE Eve	39,rue des Vignes, PARIS	d°	d°
75	DUSSOL Aimé	LIMA	d°	d°
76	GENIN René		d°	d°
77	GONDONNEAU		d°	d°
78	GUERIN Albert	BUENOS-AYRES	d°	d°
79	HERZENBERG Nina		d°	d°
80	HOUDRY Eugène		d°	d°
81	KAHN André	140,av.Victor-Hugo, PARIS	d°	d°
82	MORIN Charles		d°	d°
83	PARENTHOEN Georges		d°	d°
84	PEILLON Lazard		d°	d°
85	PERI Claude	65,Av.de Neuilly, NEUILLY	d°	d°
86	POIRIER		d°	d°
87	POZZI ESCOT	51,rue Maréchal Oudint,NANCY	d°	d°
88	PREVOSTEAU		d°	d°
89	SICE Marie,Eugénie,Adolphe		d°	d°
90	d'ARGENLIEU Therry		d°	d°
91	VALDENNAIRE Paul, Robert		d°	d°
92	VUILLEMIN Humbert		d°	d°
93	SAMAT Maurice	Ile de la Réunion	23.11	23.11
105	COLLET Philibert		24.5	25.5
106	BERNHÉLI Claude	80,Bd Flandrin, PARIS	16.6	18.6

N ^o d'Or- dre	N O M S	A D R E S S E S	Décret de déchéance	
			Date	J.O.
107	CAHN Sylvain	54, rue Bayen, PARIS	1941	1941
108	ICHARD Marcelle épouse SARFATI		18-6	18-6
109	Mme SZESLER Marianne épouse CAHN		d°	d°
110	SOFFIOTTI Antoinette	67 Bd de Courcelles, PARIS	d°	d°
111	Mme WERTHEIMER, épouse BERNHEIM		d°	d°
112	BECHAMP	80, Bd Flandrin, PARIS TCHENTON (CHINE)	d°	d°
113	BELIN Suzanne		d°	d°
114	BERROD François	10, rue Custine, PARIS BUENOS-AYRES	d°	d°
115	BLANIC Jacques		d°	d°
116	BRUEL Emile Maurice	16, Cité Lemercié, PARIS 5, Av. Mozart, PARIS	d°	d°
117	CARRAS Hubert		d°	d°
118	DENIS Pierre	11, rue Michelet, ASNIERES	d°	d°
119	COLSON BLANCHE Jean		d°	d°
120	DETRUIT Henri, Emile	28 Bd d'Argenson, NEUILLY	d°	d°
121	EGAL J.B. Etienne		d°	d°
122	EBOUE Adolphe	4, Villa Eugénie Manuel PARIS	d°	d°
123	FABIANI Antoine		d°	d°
124	FETY Georges	d°	d°	d°
125	GRIVEAU André, Henri		d°	d°
126	de HAUTECLOQUE Ph.	d°	d°	d°
127	LAGRIATHIS Georges		d°	d°
128	LEDOUX Albert, Frédéric	d°	d°	d°
129	LEPISSIER Paul		d°	d°
130	MARCOVICI-CLEJA Simon	d°	d°	d°
131	MEROT Joseph		d°	d°
132	PETIT Julie Elise	d°	d°	d°
133	RAUX Etienne		d°	d°
134	SAUTOT	d°	d°	d°
135	SEIDNER Robert Julien		d°	d°
136	SOUSTELLE Jacques	d°	d°	d°
136 ^{bis}	SEIDNER Paul, Adolphe		d°	d°
137	TEYSERRE Paul, Alexandre	74 Av. Marceau, PARIS	d°	d°
138	de la TREBOUILLE Antoine		d°	d°
139	VERMOREL Jean	TOULON	d°	d°
140	WILLOQUET		d°	d°
141	ANGENOT Paul, Emile	74 Av. Marceau, PARIS	4-10	14-10
142	ASSIER de POMPIGNAN Charles		d°	d°
143	AUBOYNEAU Philippe	TOULON	d°	d°
144	BACLEN Jean, Gustave		d°	d°
145	BARBEROT, René	3, rue du Vieux-Colombier PARIS	d°	d°
146	BAYARDELLE Ange		d°	d°
147	BOEGNER Jean, Marc	d°	d°	d°
148	BONVIN Louis		d°	d°
149	BROCHE Félix	d°	d°	d°
150	BURIN des ROZIERES Michel		d°	d°
151	CARRETIER Pierre	d°	d°	d°
152	COMERT Pierre		d°	d°
153	COURMARIE Pierre	d°	d°	d°
154	de CURTON Emile		d°	d°

N° d'ordre	N O M S	A D R E S S E S	Décret de déchéance	
			Date	J.O.
			1941	1941
155	DASSONVILLE Achille			
156	DEFFEZ Jean	29 Bd des Fauvettes	4-10	14-10
		MARSEILLE	d°	d°
157	DEJEAN Maurice	12, rue Ernest Psichari	d°	d°
		PARIS	d°	d°
158	DESCHIATRES Lucien	Kerity PAIMPOL (Finistère)	d°	d°
159	de SAINT MART Pierre		d°	d°
160	FAUQUET LEMAITRE Pierre		d°	d°
	Alfred		d°	d°
161	FETTY Albert, Michel		d°	d°
162	FORTUNE Gabriel, Emile		d°	d°
163	GALDAIS André, Louis		d°	d°
164	GERAUD de GALLASSUS Henri Marie		d°	d°
165	GILBERT Jean Louis		d°	d°
166	GILLY Pierre Vital	4, Square de Roule, PARIS	d°	d°
167	L'GARDE Georges Félix		d°	d°
168	LAURENTIE Henri Marie		d°	d°
169	LESIEUR Jean Jacques		d°	d°
170	MANSART Edmond Blaise		d°	d°
171	MARTOCQ Pierre Roger		d°	d°
172	MOULLEC Raymond Simon dit		d°	d°
	MORET		d°	d°
173	MICHAUT Pierre Paul	26, rue Calmette CAEN	d°	d°
174	OFFROY Marie Raymond	7bis, rue de Nonceau, PARIS	d°	d°
175	PATOU André	30 Bd Bauclière, TOULON	d°	d°
176	PETIT Ernest Emile	44, rue de Fleury, PARIS	d°	d°
177	PIJEAUX Charles, Félix		d°	d°
178	ARNOULX de PIREY Marie Joseph	15 Av. Vauban, TOULON	d°	d°
179	PORTALIS Joseph		d°	d°
180	POUILLY Jules Victor	2, rue Lacau, SETE	d°	d°
181	QUERVILLE, Jean Marie	23, rue Garcerie, SAIGON	d°	d°
182	de RANCOURT de MIMERAND			
	Henri Marie	14, rue Nungesser, PARIS	d°	d°
183	RAZAT Jean Célestin		d°	d°
184	RAVET Jacques Emile		d°	d°
185	SEMAC, Paul Félix		d°	d°
186	SOMEVILLE Pierre Marie	24, rue au Fourdray,		
		CHERBOURG	d°	d°
187	SIEFFAN Jean Frédéric		d°	d°
188	TULASNES Jean Louis		d°	d°
189	VALIN Martial		d°	d°
190	FEUCHTWANGER Maurice	rue de Stockholm, PARIS	d°	d°
191	VICTOR Robert Paul		d°	d°
192	FEUCHTWANGER Jacques	97, Av. Victor Hugo, PARIS	d°	d°
193	HAGUENAUER René	104, Bd de Courcelles, PARIS	d°	d°
194	QUINLIN Marie Louise, épouse			
	VAN GYTENBECK dite Marise			
	QUERLIN		d°	d°
195	CHRISTIDES Pierre		11-10	d°

N ^o d'or- dre	N O M S	A D R E S S E S	Décret de déchéance	
			Date	J.O.
			1941	1941
196	GARDONI Charles		11-10	14-10
197	MANOUSSO Jean		d°	d°
198	ALPHAND Hervé		15-10	16-10
199	DIETHELM Maurice André	55 Bd Lannes, PARIS	d°	d°
200	EHRHARDT Lucien André	276 Bd Raspail, PARIS	d°	d°
209	CHEVALIER René		5-12	17-12
			1942	1942
210	ALLEGRET Eric Louis		24-1	27-1
211	COLSON Eugène	17, rue Ivana, LISBONNE	d°	d°
211 bis	de BENOIST Louis	LE CAIRE	14-1	16-1
212	DEWAVRIN André		24-1	27-1
213	FUNKE Jacques Eugène	SÃO PAULO	d°	d°
214	LAVERGNE Jules	SANTIAGO du CHILI	d°	d°
215	LEFEBVRE Philippe Jules	70, rue Laugier, PARIS	d°	d°
216	MAGRIN VERNEREY Raoul Charles		d°	d°
217	PIRAUD André	SANTIAGO du CHILI	d°	d°
218	PLEVEN René Jean		d°	d°
219	PAWLEWSKY Gaston		d°	d°
220	THOULY Antoine		d°	d°
221	BRAUN Joseph	103, rue Ordener, PARIS	d°	d°
222	COLAS Eugène Armand	6, Avenue d'Iéna, PARIS	d°	d°
223	Princesse CHIKA épouse RAYNAL	Villa Primavérina, VANNES	d°	d°
224	KESSEL Georges Grégoire	44, quai Louis Blériot; PARIS	d°	d°
225	LEQUESNE Marcel	73, Route de St-CLOUD, RUEIL	d°	d°
226	LEWIN Michel	6 Bd Suchet, PARIS	d°	d°
227	TEITELBAUM Rosalie épouse LEWIN	d°	d°	d°
228	LEWIN Tatiana	d°	d°	d°
229	LINDON, Jacques Charles	1 Bd Richard Wallace NEUILLY	d°	d°
230	M ^{me} RUSEN épouse LINDON	d°	d°	d°
231	PODSELVER Judith	28 rue de Bellefond, PARIS	d°	d°
232	PODSELVER Bassia épouse BRAUN	103, rue Ordener, PARIS	d°	d°
233	BEGUIN Michel Alfred		8-1	29-1
234	BOUILLON Roger François		d°	d°
235	CHEVILLOT Gilbert Louis		d°	d°
236	DESPIAN Raymond		d°	d°
237	HUGO Georges Fernand		d°	d°
238	LAURENT CHAMPROSAY, Jean Claude		d°	d°
239	MAGENDIE Edmond Emile		d°	d°
240	MARTEAUX Raymond Pierre		d°	d°
241	MONTEZER Jean Louis		d°	d°

N° d'ordre	N O M S	A D R E S S E S	Décret de déchéance	
			Date	J.O.
			1942	1942
242	TUTENGES Emile Jean		8-1	29-1
243	ADAM Maurice Louis		23-2	25-2
244	BAUCHERON de BOISSOUY Guy		d°	d°
245	BAPST Charles		d°	d°
246	BERNARD Henry Walter	ADZOPE (cerded'AGBOVILLE)	d°	d°
247	CAMPISTRON Marcel Ferdinand		d°	d°
248	CARBONNIER Théodore Marie		d°	d°
249	CHEVALIER Constant Alphonse		d°	d°
250	CRISPIN Germain Alain	PORTO NOVO	d°	d°
251	DELANGE Raymond Jean		d°	d°
252	DEIMAS Louis Marius		d°	d°
253	DEMORGUIS Lionel Fernand		d°	d°
254	DESBIEYS Jules, Marie, Léon		d°	d°
255	DIO Louis Joseph Marie		d°	d°
256	FOLLIOT Raphaël Albert		d°	d°
257	FREBY Eléonore Eugénie		d°	d°
258	GRES Jean Simon		d°	d°
259	HERVE Paul Auguste		d°	d°
260	HUCUET Robert Achille		d°	d°
261	HUMBLOT Emile Albert		d°	d°
262	LABARTHE André		d°	d°
263	LABASTIDE Jérôme Prosper		d°	d°
264	LANCIAL Emmanuel Albert		d°	d°
265	LASCOMBE Joseph Antoine		d°	d°
266	de MANDUIT Henri Jean Marie		d°	d°
267	MARCHAND Pierre Alexandre		d°	d°
268	MARGALIN Marius Joseph		d°	d°
269	MASSON Pierre Auguste		d°	d°
270	MOITESSIER André Marie		d°	d°
271	OLIVE Fernand François		d°	d°
272	OUBRE Louis Augustin		d°	d°
273	QUEDRUE Maurice		d°	d°
274	QUILIO Antoine Jean		d°	d°
275	ROUGE Pierre Eugène		d°	d°
276	SAURAT Denis		d°	d°
277	SERRES Maurice Jean		d°	d°
278	SERVEL André Paul		d°	d°
279	SOUQUES Albert Louis		d°	d°
280	AKAR Marguerite Gabrielle veuve LOEVI	21, rue La Boétie, PARIS	d°	d°
281	AUBERT Suzanne Paulette épouse ROTH	Villa Floride, rue du Canada, CANNES	d°	d°
282	HELFT Yvon Salomon	4, rue de Ponthieu, PARIS	d°	d°
283	HELFT Jacques	d°	d°	d°
284	JAMET, Marcelle V ^{ve} LACHARME	71 bis rue de l'Assomption, PARIS	d°	d°
285	KAHN Robert	2 bis Av. Raphaël, PARIS	d°	d°
286	MANZIARLY de DELLINYESTRE Yolande, Hélène, Aimee.	90, rue de Varenne, PARIS	d°	d°
287	ROSEMBERG, Paul	21, rue La Boétie, PARIS	d°	d°
288	MARTY André Pierre	283, av. Jean Jaurès, ARGENTEUIL	27-1-40	30-1-40
289	THOREZ Maurice	20, rue du Parc, IVRY-sr- SEINE	17-2-40	21-2-40

- ANNEXE II -

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR AU CONTENTIEUX
PAR LES SERVICES EN VUE DE L'ETABLISSEMENT DES DECLARATIONS

Selon les formules officielles, les déclarations doivent comporter les indications ci-après :

- 1° - Nom, prénoms ou désignation, domicile, résidence ou siège de la personne physique ou morale dont les biens sont soumis aux mesures de séquestre ou de liquidation ;
- 2° - Nom, prénoms, adresse du déclarant ;
- 3° - Pour les biens détenus : Nature, consistance et situation des biens et, s'il s'agit de biens échus postérieurement à la mise sous séquestre, circonstances dans lesquelles ils sont entrés dans le patrimoine ;
- 4° - Pour les sommes, valeurs ou objets dus : Titre de chaque dette, montant en capital et intérêts ou nature, date, conditions du contrat affectant le patrimoine ;
 - Désignation des copies de documents à joindre à la déclaration.
- 5° - Pour les créances chirographaires : Titre de chaque créance, montant en capital et intérêts, conditions du contrat ;
 - Désignation des pièces justificatives à joindre à l'exemplaire destiné au Directeur Départemental de l'Enregistrement et devant permettre l'admission de la créance au passif du patrimoine.

v. réf. :
Dⁿ 282/27

~~M. Amiel
le 10/11/42~~

M - le Chef du Service de
l'Exploitation de la Région du Sud-Est
(Division du Service Général
- 1^{ère} Section)

Le 21 Août dernier vous m'avez
transmis la note n° 1415 C.C. 3 de votre Circonscription
à Saint-Etienne, relative à la
situation par la S.M.C.F., de sommes devant revenir
à l'entreprise : " Les Successeurs de G. MALHER-
LION et ses fils " à CHARLIEU (LOIRE), pour
remboursement d'expéditions.

- 2 p. -

*M. Amiel
-
Toussaint*

La question se posait de savoir si cette
entreprise, pourvue d'un administrateur provisoire,
en exécution de la loi du 27 Juillet 1941 concernant
les biens appartenant aux Juifs, entrait dans
la catégorie des personnes visées par la lettre
D. 61340/3 de M. le Directeur Général, en date
du 21 Mai 1942.

J'ai l'honneur de vous faire
connaître que les prescriptions de la dite
circulaire ont pour but l'application de la loi
du 19 Janvier 1942 (J.O. du 10 Mars 1942)

2

qui impose aux créanciers, aux débiteurs ou détenteurs de biens de personnes physiques ou morales qui ont fait l'objet de mise sous sequestre en conséquence d'une mesure de sûreté générale, l'obligation de souscrire une déclaration à l'Administration des Domaines,

Les listes de ces personnes ^{sont insérées} ~~est publiées~~ au Journal Officiel, (^{peu de temps ont déjà été publiées} J.O. de 23 Mai 1942 et 10 Juin 1942).

Elle comprend:

- celles qui ont été déclarées de la nationalité française (loi du 23 Juillet 1940); ^{du 10 Sept 1940, du 8 Mars 1941}
- les associations secrètes (loi du 13 Août 1940);
- les syndicats de médecins (loi du 7 octobre 1940), de fonctionnaires (loi du 15 octobre 1940), d'architectes (loi du 31 Décembre 1940), de pharmaciens (loi du 11 Septembre 1941), de dentistes (loi du 17 Novembre 1941);
- les groupements dont le agissements sont contraires à l'intérêt général du pays (loi du 10 Janvier 1936 modifiée par la loi du 11 Juillet 1941);
- les organisations relevant de la III^e Internationale (décret du 26 Septem 1939).

Les juifs ou les entreprises juives dont les noms ne figurent pas sur l'édite liste ne sont donc pas visés par la lettre précitée de M. le Directeur Général.

Tel est le cas des établissements dont il s'agit.

Je vous retourne, en conséquence, le relevé concernant l'entreprise: "Les Successeurs

de G. MALHER-LION et ses fils.

[Il appartiendra à votre G^e Arrondissement de se mettre en rapport avec l'Administrateur provisoire désigné par le décret du 11 Juillet 1942 (J.O. du 23 Juillet 1942 p. 2531), pour la liquidation, ~~de sommes dues~~ conformément à la loi du 27 Juillet 1941, de sommes dues par la SNCF. aux établissements intéressés.

Le Chef du Bureau: